

Histoire  
de  
Hoves et Graty

---

3<sup>e</sup> supplément

H. TEMPERMAN

# Les Seigneurs de Hoves

## de la première race

---

### § 1. — Le Site

L'étendue de la villa primitive de Hoves nous est parfaitement connue grâce à la charte de donation de la paroisse faite au profit de l'abbaye de St-Denis-en-Broqueroie par Nicolas I de Chièvres, élu évêque de Cambrai en 1136 et décédé le 1<sup>er</sup> juillet 1167.

L'église, telle qu'elle subsiste encore à ce jour, avait été construite par le seigneur du lieu, face à son château, et lui appartenait. Mais déjà en 1059, le pape Nicolas II interdit aux laïcs la possession des autels et des dîmes. Cette défense fut renouvelée au concile de Reims le 29 octobre 1119 et une fois encore en 1179, au concile de Latran, par le pape Alexandre III.

En vertu de ces décrets, le seigneur de Hoves remit la paroisse — on disait « le personnat » — à l'évêque de Cambrai qui la transféra aussitôt à l'abbaye bénédictine de St-Denis. Celle-ci avait été fondée entre 1076 et 1084 par Richilde, comtesse de Hainaut. C'était là un transfert fréquent car Nicolas I, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne transmet pas moins de vingt-six églises à divers monastères. Tout près de Hoves, sait-on que l'église de Bassilly fut donnée à l'abbaye d'Eename en 1138, et celle de Herne, à St-Aubert de Cambrai ?

Antérieurement aux dévastations provoquées aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles par les Normands, un « château de terre » se dressait sur une motte, appelée parfois aussi « Blockhuys », entourée de douves, au centre d'une vaste exploitation agricole traversée par la chaussée romaine dite « Brunehault ». Les parcelles proches de la motte se

disent encore « terre à bloc ». Il est possible que la « villa » fut fondée par une colonie saxonne. Les toponymes en « inghe », « ingaheim » sont nombreux dans toute la région d'Enghien, mais de plus une ville « Hove » existe dans le sud de l'Angleterre, en East-Sussex qui fut un royaume fondé précisément par des Saxons.

Aux douzième et treizième siècles, de grands changements interviennent dans le village qui se trouve partagé en de nombreuses propriétés : alleux et fiefs.

Nous voilà en pleine féodalité. Les alleux ne dépendent de personne ; ils ne relèvent que de Dieu et du soleil. Par contre, des seigneurs possèdent la « dominité » sur les fiefs qui leur doivent des droits : meilleurs cattels à la mort, censes, terrages, corvées et la « justice ».

Des alleux de peu d'importance subsisteront jusqu'en 1794, mais les plus grands seront mués en fiefs. A partir de 1270, c'est une mutation voulue par les plus grands souverains, aidés par les juristes, car pensent-ils, toute seigneurie doit relever d'un prince.

Les alleutiers ont intérêt à procéder à cette mutation car devenus fieffés ils trouvaient dans le seigneur dont ils relevaient un protecteur et un défenseur plus puissant qu'eux-mêmes.

C'est ainsi que Jean d'Audenarde en 1277-79 muera ses alleux de Papignies, de Flobecq et de Lessines en fiefs de Hainaut et celui de Ghoy, en fief de Brabant (1).

Pareillement à Hoves, Guillaume Cottrel et ses filles possèdent quelques alleux à Mayeur-Bois qui deviendront après 1223 les fiefs XXVIII et suivants relevant de la seigneurie d'Enghien (2).

Tout pareillement, au XIII<sup>e</sup> siècle l'alleu de Hoves a été mué en fief relevant d'Enghien.

Le dénombrement de 1466 (3), quoique postérieur de plusieurs siècles, nous aide beaucoup à nous imaginer le château et son environnement dont l'aspect n'aura pas tellement changé :

« Ostel et manoir, avec la haute, moyenne et basse justice en  
« la salle outre le pont... auquel fief appartient 4 bonniers  
« d'eau, 10 de bois et 24 de terre ahannable (agricole - labou-  
« rable) ».

---

(1) Léo Verriest : *Le Viel Rentier*, pp. LI et LII.

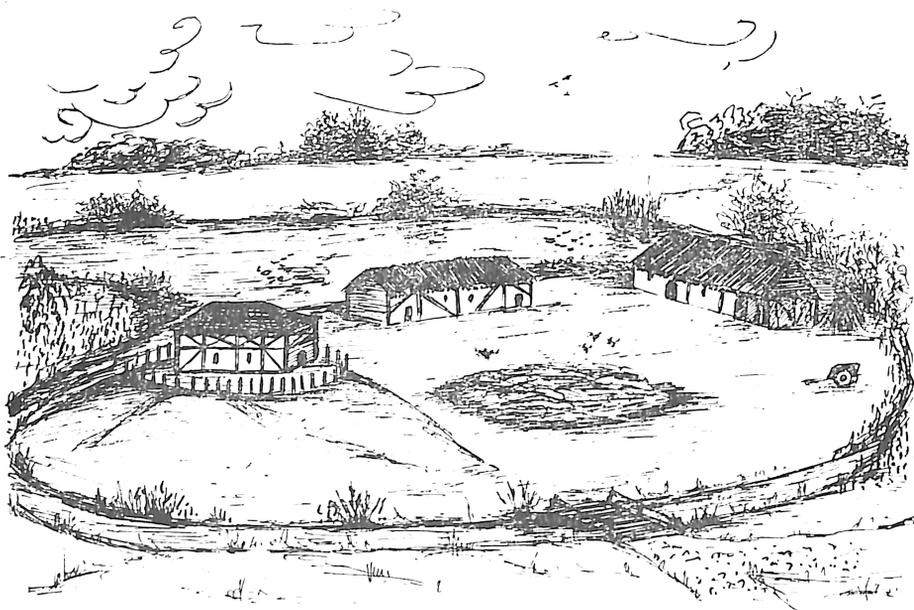
(2) A.C.A. d'Enghien : T. II, pp. 359 et 360 ; T. IV, p. 418.

(3) Tablettes du Hainaut : T. II, p. 223.

Ce dénombrement ou relief du XV<sup>e</sup> s. et la photo aérienne de la fin du XX<sup>e</sup> nous permettent de retrouver aisément l'état du site au XII<sup>e</sup> siècle et même auparavant.

Voici d'abord le manoir ou haute-cour sur la motte surplombant tout le terrain aux alentours et la basse-cour, domaine du fermier.

Remarquons qu'on a écrit « manoir » et non « château », car ce titre qui convient à Enghien ne convient pas encore en 1466 à l'habitation du seigneur de Hoves.



La villa primitive au X<sup>e</sup> S. Remarquez sa motte entourée d'un fossé, la haute-cour où réside le chef de clan, la basse-cour, le vivier et le pont-levis cité encore au XVI<sup>e</sup> S.

Dessin : Mad. A. Verstraeten-Gheeraert.

Ce manoir — il y a droit — est entouré d'un large fossé, alimenté par le ruisseau, le Liesbecq. De ce fossé circulaire, qu'on traverse sur un pont de planches, subsiste encore aujourd'hui une petite mare ombragée par des saules, (à gauche de la photo). L'église et son cimetière n'existaient pas encore lorsque la motte fut élevée. Par contre, les bâtiments actuels furent bâtis beaucoup plus tard : vers 1520 au temps des d'Andelot ; au XVIII<sup>e</sup> siècle pour les étables et au XX<sup>e</sup> pour la grange.

La propriété du seigneur de Hoves était considérable : cinq hectares d'étangs comprenant probablement le grand vivier près de la ferme et le petit vivier qui occupait le terrain depuis la rue du moulin jusqu'à la Cache (l'actuelle route de Soignies date de 1787 et le fit disparaître) ; plus trente hectares de terre de labour et encore douze hectares de bois.

L'exploitation de ce Domaine était assurée primitivement en faire-valoir-direct par le seigneur mais dans la suite des temps elle le fut par un fermier.



Ce qui subsiste au XX<sup>e</sup> S. du site primitif :  
la motte s'élève encore à 8 m. sur une superficie de 25 ares dont 3 au sommet ;  
une mare ombragée par des saules rappelle les anciens fossés de défense.

Le vivier disparu au XVIII<sup>e</sup> S. a fait place à une prairie ;  
le Liesbecq alimenté par la fontaine Monsieur va grossir les eaux de l'Odru.  
Centre Interdisciplinaire de recherches aériennes ; Bull. 2<sup>e</sup> An. 1979, n<sup>o</sup> 1

L'occasion est donnée ici de rectifier une opinion qui ne répond pas à la vérité historique telle qu'elle se manifeste en ce XII<sup>e</sup> siècle. On écrit couramment que la seigneurie d'Enghien s'étendait sur 17 villages. Voire ! Ce qui est exact pour les paroisses au nord

d'Enghien ne l'est pas pour Hoves-Graty où pas mal de fiefs relevaient du comte avant le don que fit Jean d'Avesnes (quartier du Béguinage) à Wautier II d'Enghien, ; d'autres du château de Viane (4) ; d'autres de la seigneurie Desprets à Steenkerque ; d'autres encore de l'abbaye de St-Denis.

De plus, au temps de la comtesse Marguerite de Constantinople, vers la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'acte de partage des serfs attachés à Hoves, attribue 40 % de ceux-ci à l'abbaye de St-Denis, 20 % au comté de Hainaut et seulement 11 % au seigneur d'Enghien. Cet acte reflète probablement la situation des différentes « dominités » sur le terrain (5).

Autre indice de différence entre le nord et le sud : Les d'Enghiens possédaient des moulins banaux partout sauf à Hoves et Graty. En 1427, quarante chefs de ménage étaient dispensés de se rendre à Enghien ce qui ne pouvait représenter qu'un quart de la population (6).

On s'est étonné que la généalogie d'es d'Enghien ne puisse s'établir qu'à partir d'un Englebert, vers 1140. Ne peut-on expliquer ce silence ?

A partir du roi Dagobert, l'an 621, des officiers, des ministériaux — marquis, forestiers, chefs, beer — furent nommés librement pour défendre les frontières du royaume et assurer la paix.

Après le passage des Normands, ces officiers s'efforcèrent de rendre héréditaires leurs fonctions et de se constituer ainsi des domaines et des seigneuries (7).

Nous retrouvons très souvent les anciens seigneurs d'Enghien intervenant dans l'histoire de la seigneurie de Hoves envisagée, seule, à l'exclusion de toutes les autres — celles-ci très nombreuses — qui fleurirent autrefois sur le territoire de Hoves et de Graty.

Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, serait-il possible d'établir une généalogie des premiers seigneurs ? Certainement pas, car il n'existe

---

(4) Cette dernière était possédée par les de Gavre. De là l'erreur du dictionnaire De Seyn, écho de celui de Bernier, qui cite les « de Gavre » comme premiers seigneurs de Hoves.

(5) A.C.A. Enghien : T. XV, p. 93.

(6) A.C.A. Enghien : T. XV, p. 103.

(7) Ganshof, pp. 236, 244, 255.

aucun état-civil et ils ne sont connus qu'indirectement par les cartulaires d'abbayes. Par elles, nous apprenons qu'ils sont des chevaliers, des vassaux des seigneurs d'Enghien, et de vrais seigneurs contrairement à la note 59 du Tome I, p. 222 des Tablettes du Hainaut.

Il ne faut pas s'étonner de cette confusion.

En effet, en consultant les chartes d'Eename ou de Cambron, nous trouvons rarement le titre de seigneur, accolé au nom des propriétaires d'alleux ou de fiefs, possesseurs de droits féodaux, de justices et de serfs, même parmi les plus grands.

Rase de Gavre est dit sire de Chièvres et de Boulare seulement en 1210 ; Arnould de Gavre est appelé seigneur de Mater en 1225 et 1230 ; Arnould II de Pamele est désigné pour la première fois en 1226 comme seigneur d'Audenarde. Ainsi les « de Hoves » quoi qu'on en dise sont de vrais seigneurs sans en porter le titre dans les actes.

Léo Verriest les décrit fort bien : « Les de Hoves sont parmi « les plus riches, les plus vaillants... ce sont des féaux (fidèles) qui « vivent dans l'entourage du comte et qui en 1204 suivront « Baudouin VI dans la 4<sup>e</sup> croisade jusqu'à Constantinople » (8).

---

## § 2. — Les de Hoves

### WATIER DE HOVES - 1080

C'est en 1080, quelques années avant la première croisade où Godefroid de Bouillon s'illustra, que nous rencontrons pour la première fois un *Watier de Hove(s)*, chevalier. Il fut l'un des défenseurs de l'évêque et de la cité de Cambrai contre les « mauvaises humeurs » des châtelains.

Le comte P.A. du Chastel de la Howardries a écrit que ce « de Hove » aurait été apparenté avec les seigneurs de Houx, village situé au pied du château de Poilvache sur la Meuse (9).

---

(8) Léo Verriest : *Le Régime seigneurial*, p. 7 et *Les sainteurs*, p.18.

(9) *Généalogies des familles du Bois*, dites de Hoves, pp. 8 et 88.

Ceci est impossible car il n'y eut jamais de seigneurs « de Houx » et la confusion entre ces deux toponymes est peu probable. Elle s'est présentée parfois entre Hove et Houe car dans l'écriture dite gothique le v et le u se ressemblent de sorte qu'on lit parfois Houe pour Hove mais jamais Houx.

Qu'un de Hove ait été défenseur de la cité de Cambrai, voilà qui peut s'expliquer.

Depuis le traité de Verdun de 843, toute la rive gauche de l'Escaut appartenait au royaume de France tandis que la rive droite relevait en fiefs de l'Empire : comté de Hainaut et duché de Brabant. Aussi, toutes les villes situées sur l'Escaut étaient divisées : Cambrai d'abord, Tournai, Audenarde, Gand ensuite. Rien d'étonnant à ce qu'il y eut des tiraillements entre le châtelain, homme du comté de Flandre et la communauté cambrésienne. Le beffroi porte encore au XX<sup>e</sup> siècle le blason à l'aigle impérial.

Les chroniques ont rapporté (Miraeus - Vinchant - de Reiffenberg, p. 158) ces troubles et l'on sait qu'entre 1076 et 1085 une guerre cruelle et sanglante s'éleva entre Robert-le-Frison, prétendant au comté de Flandre et Richilde de Hainaut qui soutenait son fils Baudouin. Il est bien possible que cette lutte aura gagné la turbulente population de Cambrai et leur châtelain.

Une seconde raison vient renforcer l'hypothèse de la présence à Cambrai d'un chevalier originaire du vieux Brabant, auquel appartenaient Grammont, Renaix et Alost.

Au temps de Watier de Hoves régnait sur les deux diocèses, alors jumelés, d'Arras et de Cambrai Saint Liébert († 1076). Sanderus, dans la *Flandria Illustrata* le dit né d'une famille noble du pays d'Alost (p. 525). Cependant l'auteur hésite entre Brakel (Op-Nederbrakel) et le Brachbant ou Burbant tandis qu'à la page 520, il écrit : « parmi des patriciens, il faut citer des nobles comme les de Tedeghem, les Echaute, les Hoves anciens seigneurs de Boulaere » (origine de la ville de Nederboelare, Grammont) en Flandre. Un peu plus loin, à la page 522, Sanderus ajoute : « les de Hoves sont comptés parmi les familles nobles d'autrefois ».

A Saint Liébert, décédé en 1076, succéda son neveu, Gérard II, né aussi au territoire d'Alost (?) (10).

---

(10) René Faille : *Iconographie des évêques de Cambrai*, pp. 17 et 18; Eug. De Seyn : *Casteel van Nederboelare*, p. 957 d'après Sanderus.

Brabançons, de familles nobles, Saint Liébert et Gérard, l'évêque, Watier, le chevalier, se seront rencontrés et entraidés. Ainsi fut-il « un défenseur des évêques de Cambrai contre les mauvaises humeurs des châtelains ».

Notre chevalier aura-t-il fait souche dans le comté de Hainaut ? Tout incline à le penser car on y retrouve des de Hoves jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

#### AWIDE DE HOVES - 1086

En 1086, Awide de Hoves et sa fille Emma s'assainteurent à l'abbaye de Saint-Ghislain. Voici le préambule de cet acte rédigé en latin :

« Quiconque tend au bonheur éternel doit s'efforcer de mépriser de toutes ses forces les félicités transitoires et les honneurs...

« Ainsi, moi Awide de Hova, quoique libre et sujette d'aucun seigneur, abandonnant la liberté temporelle pour m'attacher au service de celui pour qui servir c'est régner, moi-même avec me fille Emma et tous nos descendants futurs, je me donne aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, au Saint confesseur du Christ, Ghislain, dans ce monastère, devant Oduin, de sainte mémoire, abbé de ce lieu » (11).

Cet anthroponyme « de Hova » pourrait désigner tout simplement le village mais le mépris que marque Awide pour les gloires et les richesses de la terre, nous incline à croire qu'elle appartient à une famille riche sinon à la noblesse. Pourquoi ne serait-elle pas une « de Hoves » de la lignée des possesseurs du vieux manoir. Ce ne furent pas toujours des serfs qui devinrent sainteurs d'abbaye... parfois aussi, mais plus rarement des nobles (12).

Pour nous aider à situer ces deux premières personnalités de Hoves dans le temps, nous nous souviendrons que d'après Ernest Mathieu, le premier seigneur d'Enghien, Engelbert, compagnon de Baudouin II, comte de Hainaut, n'apparaît qu'en 1092, que ce dernier prit part à la 1<sup>re</sup> croisade avec Godefroid de Bouillon et périt

---

(11) Cfr. Ch. Duvivier : *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 446 ; A.C.A. d'Enghien : T. XV, p. 96 dans « *Histoire de Hoves* ».

(12) Léo Verriest : *Le Servage dans le comté de Hainaut ; Les Sainteurs*, p. 378 ; A.C.A. d'Enghien, T. XIII, p. 131.

dans une embuscade en 1095 alors qu'il se rendait d'Antioche à Constantinople.

On sait qu'Ansiu ou Anselme d'Enghien fut de cette 1<sup>re</sup> croisade et il est possible que les croisettes recroisetées du blason des d'Enghien comme les coquilles des du Bois de Hoves font souvenir de ces lointaines expéditions religieuses et guerrières (13).

#### INGELBERT DE HOVES - VERS 1100

Celui-ci est le premier « de Hoves » dont nous sommes certains. Le cartulaire de l'abbaye d'Eename, située en aval de l'Escaut près d'Audenarde, fournit des actes de 1093 à 1110 et cite un Ingelbert de Hoves parmi pas moins de 31 témoins.

Voici à quelle occasion :

Adeline ou Adelaïde de Chièvres, épouse de Thierry d'Audenarde avait fait don à l'abbaye d'Eename de sa villa d'Hellebecq, entre Silly et Marcq.

Témoignent de cette donation importante trois abbés : Martin de St-Denis en Broqueroie, Allard de Saint-Ghislain et Snellardus de Grammont.

Viennent ensuite le curé de Meslin, un chanoine de Soignies, le curé de Chièvres et des seigneurs, voisins d'Hellebecq : Siger de Silly et Walter, son frère ; Gérard, fils de Robbod de Marcq ; Ingelbert et Hillin de Meslin ; Baudouin et Gerbert de Gibecq ; Hillin et Lambert de Ghislenghien et Ingelbert de Hoves (14).

#### HUGUE DE LE HOVE — 1128

On peut inscrire Hugue dans la lignée des seigneurs de Hoves car la façon de les nommer a varié dans les actes. C'est ainsi que Gillion ou Egide ainsi que Druon son frère sont désignés par ce patronyme : « de le Hove » alors qu'ils appartiennent certainement à cette famille.

En 1128, Burchard, qui fut évêque de Cambrai de 1115 à sa mort survenue le 3 janvier 1130, confirme à l'abbaye de Liessies diverses possessions à Ath même et aux environs. Dans cet acte,

---

(13) H. Gourdon de Genouillac, *Grammaire héraldique*, 1866, p. 19.

(14) Cfr. Léo Verriest : *Le Vieil Rentier*, pp. 20 et 90 ; Charles Piot : *Cartulaire d'Eename*, pp. 9 et 10 ; Bulletin du C.A. de Mons, 2<sup>e</sup> série, p. 61.

rédigé en latin, le chancelier de l'évêque a écrit « Aath » et parmi un très grand nombre de témoins il a cité quatre abbés de monastère, un seigneur, Thierry de Chièvres et Hugo de le Hovo (15).

#### GERTRUDE DE HOVES — † avant 1161

En 1161, Nicolas I, évêque de Cambrai, confirma la donation faite par Etienne de Hallut (aujourd'hui Ophasselt) et par son fils du quart d'une dîme levée sur Hoves au profit de l'abbaye de Ghislenghien, pour le repos de l'âme de Gertrude sa femme.

Cette abbaye avait été fondée vers 1125 pour des jeunes-filles nobles par Walburge, 1<sup>re</sup> abbesse, sœur de Nicolas de Chièvres.

Gertrude est probablement de la famille des de Hoves, ce qui explique la possession par les Hallut d'une dîme à Hoves et les relations fréquentes entre ces deux familles (16).

Les églises d'Ophasselt et de Hoves furent, construites toutes deux vers le X<sup>e</sup> siècle avec tour centrale posée sur le chœur.

#### ACHAIRE DE HOVES - 1186

Ce personnage est cité comme témoin dans une charte en latin de l'abbaye de Cambron (17). Elle émane de Rasse VI de Gavre dont le grand-père avait épousé en secondes noces Ide de Chièvres fille héritière de Widon.

Le préambule de cet acte ne brille pas par la modestie : « Moi, Razon de Gavre et de Chièvres, ce que je suis par la grâce de Dieu... ».

Les de Gavre furent des grands seigneurs : l'un d'eux, peut-être celui-ci, est seigneur de Chièvres et de Boulare, son frère Arnould est sire de Mater. Nous retrouverons ce dernier en 1220 lors de l'affaire du faux Baudouin.

Voici le résumé de cet acte :

« Arnulf, chevalier de Tongre a restitué à Anselme de Tongre  
« un fief de 33 bonniers (40 hectares environ) qui relevait en

---

(15) Cfr. Charles Duvivier : *Recherches sur le Hainaut Ancien*, pp. 535 à 538.

(16) Chartier de Ghislenghien par L. Baudelet.

(17) De Smet : T. I, p. 354.

«dernier lieu de Rasse de Gavre. Celui-ci les donne en pleine  
« propriété à dom Daniel, abbé de Cambron... cet acte se forti-  
« fie par le témoignage d'hommes idoines et la souscription de  
« fidèles.

« Témoins : Walcher, moine d'Eehame, Florès chapelain de  
« Chièvres, Arnulf de Tongre (cité plus haut) Walter de  
« Hestruth, nobles... Mathieu de Arbre (dépendance d'Attre) et  
« ses deux fils Hoste et Hugues, Marin de Neuville, Arnulf  
« d'Ardepoint, Thierry de Fascinies et Achaire del Hovo ».

Notez bien que tous sont des seigneurs locaux mais que l'acte en a distingué deux qui sont de la noblesse tandis que les autres sont non-nobles tout en étant témoins idoines et possesseurs de fiefs.

Les de Grave ont très bien pu connaître les de Hoves car des membres de cette famille furent en possession de la seigneurie d'Horlebeque sur Steenkerque et Hoves ce qui explique la présence d'Achaire en tant que témoin.

## JEHAN ET GILLES DE HOVES - 1200

Ces derniers nous sont mieux connus par les actes et par leurs aventures.

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, bien des choses se sont passées dans le Comté et particulièrement à Enghien.

En 1191, Engelbert II d'Enghien, relève son château d'Henri IV, comte de Louvain... duc de Brabant...d'où une guerre typiquement féodale entre Baudouin V de Hainaut et les Brabançons. En 1193, aidé par le roi de France, Philippe-Auguste, le comte repoussa le duc et s'empara d'Enghien tandis que les villages eurent certainement beaucoup à souffrir (18).

Baudouin V meurt à Mons le 21 décembre 1195 et son fils Baudouin VI lui succède qui deviendra par sa mère Marguerite I, comte de Flandre, puis en 1202, empereur latin de Constantinople pour son malheur et celui de ses états.

Pendant cette guerre, que devinrent les seigneurs de Hoves, vassaux par leurs fiefs du Comte et d'Engelbert II ?

---

(18) Voir Ern. Matthieu : *Histoire d'Enghien*, p. 44.

Ils agirent certainement avec doigté car ils conserveront l'amitié des deux partis ennemis.

Au commencement du carême, le 28 février 1200, en l'église de St Donat à Bruges, Baudouin VI de Hainaut, IX de Flandre, prit la croix — verte en Flandre — avec ses frères Henri et Eustache et un grand nombre de chevaliers des deux comtés. Entre autres, sont cités Jehan de Hoves, Jean et Frédéric d'Acren, Roger et Rasse de Gavre, Sohier de Silly que nous retrouverons sous la bure françoise en 1224 (19).

En vue de préparer la 4<sup>e</sup> croisade de laquelle il ne devait pas revenir, Baudouin VI concéda en son château de Mons, le 28 juillet 1200, deux chartes — l'une féodale, l'autre, pénale — contresignées par les principaux seigneurs.

Engelbert II d'Enghien y figure avec son blason tandis que celui de Gilles ou Egide de Hoves s'y trouve mais est resté vide (20).

Aucun des deux ne participa à la croisade. Engelbert II, qui avait épousé Ida ou Adeluya d'Avesnes (décédée en 1217) vécut longtemps jusqu'en 1240. Les deux époux furent inhumés dans l'église du prieuré de Bellinghen. Ils laissaient 1) Siger ou Sohier, époux d'Alix, fille héritière de Walter de Sottegem ; 2) Jacques, époux de Marie de Sottegem et 3) Hugues, chanoine de Tournai.

Tout ceci explique leur parti-pris pour les d'Avesnes et l'existence des fiefs dits du donjon de Viane situés à Hoves, entre autres la seigneurie du Forest de 13 boniers (plus de 15 hectares) et celle de la Folie au Graty : Viane et Moerbeke étaient appelées « ville » d'Egmont (Sottegem). Là se trouvait un antique et important château dont il ne reste que des ruines, écrit Sanderus dans sa « *Flandria Illustrata* ».

En avril 1201, le comte fixa rendez-vous aux croisés, où parmi beaucoup de chevaliers nous retrouvons Jean de Hoves avec un Baudouin de Hoves qui disparaît sans laisser de traces.

Le 12 avril 1204, après bien des déboires, les croisés s'emparent de Constantinople et la pillent. Elu empereur le 9 mai suivant, Baudouin de Flandre et de Hainaut est couronné le 16 mai avec

---

(19) J.-J. de Smet : *Mémoire sur Baudouin IX*, T. XXXI, p. 7 ; De Reiffenberg : *Histoire du comté de Hainaut*, T. II p. 147.

(20) Fonds Van Hulthem, A.E. Brux. n° 598, folio 55 verso et 59 verso.

tout le faste des empereurs byzantins. Il ne devait régner que dix mois, tué devant Andrinople ou mort dans une prison bulgare.

Durant leur séjour forcé à Venise, 28 chevaliers s'étaient promis de rester unis jusqu'à la mort. En 1217, tous ensemble, ils quittèrent Constantinople : huit étaient de Flandre, huit aussi du Hainaut dont Jean de Hoves et Sohier de Silly, d'autres encore de France, d'Acquitaine, de Lombardie et même d'Angleterre.

Sur la voie du retour, par mer, ils s'arrêtèrent au Portugal et mirent leur épée au service du roi Alphonse II. Celui-ci, pour les Flamands et bientôt pour les Hennuyers, n'était pas un inconnu. Alphonse était le neveu de Mathilde, comtesse douairière de Flandre à laquelle Baudouin IX et Marie de Champagne avaient confié leurs deux filles : Jeanne et Marguerite. De plus, le roi était le frère du futur comte Ferrand, marié à la comtesse Jeanne vers 1211, le vaincu de Bouvines (27 juillet 1214) au temps de Philippe-Auguste et libéré par son successeur Louis VIII le jour de Noël 1226, après 12 années de captivité.

En octobre 1218, les 28 chevaliers aidèrent le roi du Portugal à reprendre aux Maures la forteresse d'Alcaçar-do-sol. De là, ils passèrent au Maroc et firent vœu, s'ils revenaient sains et saufs, de revêtir la bure de St François. Débarqués au port de l'Ecluse en 1220, ils se dispersèrent dans les couvents franciscains de Gand, Arras, Lens et Valenciennes.

Or, en 1220, Arnould de Gavre, sire de Mater, venu à Valenciennes, reconnut son oncle sous la défroque d'un religieux-mendiant connu sous le surnom de « Jean le Natier ». Arnould fit serment de garder son secret mais allait devoir supplier son oncle de pouvoir le rompre quelques années plus tard.

Au mois de février 1224, un ermite de Mortagne, Bertrand de Rains, se fit passer pour Baudouin IX échappé miraculeusement aux fers et à la mort. Jean d'Avesnes, fils du premier mari malheureux de Marguerite, Sohier d'Enghien, la ville de Valenciennes l'acclamèrent comme tel.

Convoqué à Péronnes, averti qu'il allait être confronté avec les 16 compagnons d'armes de Baudouin, qu'il serait interrogé, le faux empereur s'enfuit avec ses trésors, fut arrêté, ramené à Lille et pendu. Les chevaliers rentrèrent dans leur couvent mais beaucoup parmi le peuple continuèrent à croire que Jeanne avait tué son père !

En cette affaire, l'attitude du seigneur d'Enghien explique l'animosité qu'ils témoignèrent à la comtesse Marguerite II, après le décès de sa sœur Jeanne († 5 déc. 1244) (21).

Il est possible que cette expédition guerrière au Maroc et au Portugal détermina Jehan de Hoves ou les siens à ajouter comme cimier à son blason une tête de maure.

#### GILLES OU EGIDE I DE HOVES - 1209

Les aventures de Jean de Hoves à la 4<sup>e</sup> croisade nous ont fait oublier Gilles ou Egide, chevalier qui n'y participe pas bien qu'il ait figuré sur la charte féodale du 28 juillet 1200.

En 1209, Gilles est cité lors de la restitution d'une dîme au profit de l'abbaye de St-Denis en Broqueroie. Au mois de mai de la dite année, Jean II de Béthune, évêque de Cambrai (1200-1219) ratifia cette donation : (22)

« Jean, par la grâce de Dieu, évêque de Cambrai, à tous présents et futurs à toujours. La fragilité humaine exige que les choses dignes de mémoire soient ratifiées par écrit de telle sorte qu'elles soient proposées à la postérité et qu'elles excluent absolument toutes fausses interprétations. C'est pourquoi nous portons à votre connaissance qu'Egide, chevalier de Hoves a donné la dîme d'un alleu qu'il possédait de droit dans le vilage de Hoves. De cela, ont témoigné Rudolf, abbé d'Haumont ; Gérard, archidiacre de Cambrai ; Baudouin, chapelain ; maître Jacques, notre commensal ; Jean et Henri moines de St-Denis en Broqueroie.

« Fait en l'année du Verbe Incarné 1209, au mois de mai ».

On retiendra que Gilles est chevalier et que la dîme se levait sur un alleu, non encore converti en fief en 1209.

Deux ans plus tard, en 1211, nous retrouvons Gilles en compagnie de Stéphane de Hoves (son frère peut-être ?) de Pierre de Saintes, de Rulanus et de Jean, tous deux de Marcq, etc...

---

(21) Bibliographie très abondante ; *Revue Cath. de Louvain*, T. IX, 1881 ; *Histoire de la ligue des 28 chevaliers qui prirent l'habit de St-François au retour de la 4<sup>e</sup> croisade* ; Jacques de Guise : *Livre XX*, ch. 33 ; de Reiffenberg : *Histoire du comté de Hainaut*, T. II p. 173 et suivantes.

(22) A.C.A. Enghien, T. II, p. 354 ; original en latin.

Engelbert II, seigneur d'Enghien, voulait affranchir des droits féodaux, meilleurs cattles et tailles, ses manants d'Hérinnes. Après avoir invité son fils aîné, Sohier, seigneur de Sottegem, à respecter cette « liberté », il sollicite la signature de son frère Sohier, époux de Ide de Mons et le châtelain de Bruxelles plus les témoins cités plus haut.

Le texte de cette charte était déjà fort altéré lorsqu'il fut publié... « fait à Hérimez », a-t-on écrit, mais c'est une coquille pour Hérinnes (23).

Parmi beaucoup d'autres, ce même Egide ou Gilles est encore témoin à Ronquières en 1212.

Engelbert II d'Enghien approuve, en tant que seigneur suzerain, le don fait par Hawide de Ronquières et par son fils Henri d'un fief situé dans ce village, au profit de l'abbaye de Cambron (24).

#### GERARD DE HOVES - 1212

Ce personnage qui est dit « Chevalier de Hoves » ne se rencontre qu'une seule fois dans le cartulaire de l'abbaye de St-Denis en Broqueroie (25).

Englebert II, seigneur d'Enghien, est garant pour une somme de 20 Livres, monnaie de Valenciennes, envers cette abbaye au cas où Baudouin, chevalier de Steenkerque, qui avait donné une dîme située dans la paroisse de Hoves ne tiendrait pas son engagement. C'est probablement la dîme prélevée à Hoves sur le fief d'Horlebecq (fief d'Enghien n° LI).

Englebert s'engage à indemniser St-Denis si ce même Baudouin et encore Gérard, chevalier de Hoves ou l'un des leurs venaient à inquiéter l'abbé ou la communauté.

A cet acte, Englebert appose son sceau tandis que sont témoins : Godin, abbé et Walter, moines de Cambron ; Jehan de Boignée ; Gérard, chapelain d'Englebert ; Arnould de Quiévrain ; Pierre de Saintes et Gérard de le Hee... « mes hommes » c-à-d. mes vassaux. Ce dernier est peut-être un des premiers seigneurs de Graty, le fief n° XII d'Enghien.

---

(23) A.C.A. Enghien : T. VI, pp. 313 à 316.

(24) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, pp. 562 à 564.

(25) A.C.A. Enghien : T. II, p. 355, en latin.

## STEPHANE DE HOVES - 1211-1232

Stéphane, on se souvient, fut témoin avec Gilles de Hoves en 1211, lors de l'affranchissement des manants d'Hérinnes, hommes du seigneur Engelbert IV d'Enghien. On le trouve le 17 février 1219 au cimetière de Hoves où il signe, avec d'autres témoins, Roekin de Marcq et Walter de Warelles, la charte par laquelle Engelbert approuve la donation faite par Hélias d'Hérinnes au profit de la collégiale Ste-Waudru de Mons (26).

Le 29 août 1223, alors que St-Denis échange des dîmes avec Cambron — ces abbayes possèdent la « cura animarum » des paroisses — l'acte fait une exception pour la dîme d'un certain seigneur, Stéphane de Hoves, « si elle nous compète ». Elles renouvelleront cet échange par une charte en latin en 1280 et en une troisième en roman en 1281-1282 (27).

Mais, tout homme est mortel ! Un acte du 1<sup>er</sup> mars 1232 nous apprend le décès du chevalier Etienne, notre Stéphane.

En effet, à cette date, l'abbé Francon, abbé de Grimberghe et ses religieux abandonnent à St-Denis deux gerbes de dîme qui se prélèvent à Hoves sur des terres ayant appartenu à feu Etienne, chevalier de Hoves (28).

### « CHARTES DU 29 AOUT 1223 EN L'ABBAYE DE ST-DENIS

« A tous les fidèles du Christ qui liront cette charte, Marcel, par la grâce  
« de Dieu, abbé de St-Denis en Broqueroie et toute la communauté de  
« cette église :  
« Que tous, présents et futurs sachent que comme un procès s'était élevé  
« entre notre église d'une part et celle de Cambron de l'ordre cistercien  
« d'autre part, concernant quelques dîmes tant grosses que petites acqui-  
« ses dans nos paroisses, nous avons composé pour le bien de la paix  
« sur le conseil de preudhommes.  
« Ainsi, avons nous concédé gentiment, par égard de la récompense divi-  
« ne, du consentement unanime des nôtres que toutes les dîmes accordées  
« par des laïcs ou quelques autres personnes, particulièrement dans les  
« lieux où elles furent perçues par leurs détenteurs — à savoir dans les  
« paroisses de Hoves, Beugardes (dépendance de Mainvault). Quenast,

---

(26) L. Devillers : *Chartes du chapitre de Ste-Waudru*, vol. I pp. 121 et 122.

(27) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, pp. 828, 840, 841, 851 et 864.

(28) A.C.A. Mons : T. X, p. 151 ; A.C.A. Enghien : T. II, p. 361 ; Du Chastel : *Généalogie des du Bois de Hoves*, p. 90.

« Oedeghien, Derniau, St-Sauveur et Montigny — établies dans nos cures  
 « en n'importe quel autre lieu, que toutes soient possédées par l'abbaye  
 « de Cambron tranquillement et pacifiquement à toujours.  
 « Cependant, nous avons réservé notre droit sur la dîme de Hoves, tenue  
 « autrefois par le seigneur Stéphane, chevalier, si elle nous compète.  
 « A cette même Eglise de Cambron, nous avons concédé et abandonné  
 « à toujours la dîme établie dans notre cure de Naast, du consentement  
 « commun de l'abbé et du chapitre.  
 « Afin que cet accord et cette concession soient valides et persévèrent  
 « sans troubles, nous avons voulu corroborer cette présente charte en  
 « y appendant notre sceau commun à nous et à notre communauté.  
 « Fait à Saint-Denis, année de l'incarnation du Seigneur 1223, en la  
 « décollation de St-Jean-Baptiste » (29).

### THEODERIC DE HOVES - 1211-1254

Dans les actes rédigés en latin, ce seigneur est appelé Théoderic tandis que c'est Thierry dans ceux rédigés un peu plus tard en roman.

La première charte où son nom figure est signée à Chièvres en 1211. En voici l'occasion : Théoderic a donné à l'abbaye de St-Denis en Broqueroie la dîme dont les anciens seigneurs de Hoves s'étaient emparés. Or, cette dernière ne la conserve pas mais la transmet à l'abbaye de Cambron qui prudente à juste titre va exiger des déclarations solennelles, ratifiées par les autorités supérieures : l'évêque de Cambrai, le comte de Hainaut et le seigneur d'Enghien.

#### 1. CHIEVRE 1211

« Moi, Marcel, par la divine Providence, abbé de St-Denis en Broqueroie,  
 « je fais savoir à tous ceux qui liront ces chartes que, par l'approbation  
 « unanime de notre chapitre, nous avons concédé librement et définitive-  
 « ment dans le but de l'acquérir et la posséder pacifiquement « de jure »  
 « et à perpétuité la dîme qui appartient à Théoderic, chevalier, dans la  
 « paroisse de Hoves.  
 « Afin que cette concession soit valide et irréfragable, nous avons cor-  
 « roboré cet charte par l'apposition de notre sceau et la signature des té-  
 « moins. Ont signé : Henri et Gossin, moines de St-Denis ; Godin,  
 « Achaire, Walter, Everen célièrier, moines de Cambron ; Gerard de  
 « Ville, Jean de Marche, chevaliers ; Nicholas de Petra (Desprez ?) ;  
 « Gossin Cockiel (Cottriel) ; Walter de Fosse ; Bugenus de Chièvres et  
 « beaucoup d'autres participants.  
 « Fait l'année du Verbe Incarné 1211 à Chièvres (30) ».

---

(29) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, pp. 828 et 829.

(30) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, p. 766.

## 2. VALENCIENNES, LE 23 MAI 1214

Théoderic, en présence des principaux seigneurs du comté, sollicite de son suzerain la permission de remettre cette dîme à l'abbaye de Cambron :

« Nous, Gérard de Gauche, Alard seigneur de Chimay, Eustache seigneur  
« du Rœulx, Nicolas de Condé, Arnolf de Landast, Gossuin de Gauche,  
« Walter de Fontaine, Oste d'Arbres et Gérard de Ville, faisons savoir  
« tant aux présents qu'aux futurs, que Théoderic de Hoves, chevalier,  
« s'étant présenté devant nous et en notre présence, a reporté librement  
« et spontanément toute sa dîme qu'il tenait en fief de notre seigneur  
« Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut dans la paroisse de Hoves.  
« Ayant renoncé pour lui-même à cette dîme une, deux et trois fois, il la  
« rapporta en la main de ce même comte pour l'église de la Bienheureu-  
« se Marie de Cambron.  
« Puis le susdit comte donna aussitôt à la prédite église de Cambron,  
« cette dîme en aumône en la main de l'abbé Baudouin de Cambron  
« pour la tenir en droit perpétuellement, devant nous qui sommes ses  
« hommes.  
« Afin que cette donation puisse subsister valide et ferme à toujours,  
« nous avons fait par écrit cette charte et l'avons corroborée en y ap-  
« pendant nos sceaux.  
« Faits à Valenciennes, l'année du seigneur 1214 au mois de mai, cin-  
« quième férie de la Pentecôte dans la chapelle supérieure de la maison  
« du comte » (31).

Fernand du Portugal, premier époux de Jeanne de Constantinople, comte de Flandre et de Hainaut, était absent de Valenciennes en mai 1214.

Ils se préparait à affronter son suzerain, le roi de France, Philippe-Auguste... d'ici deux mois, il livrera la bataille de Bouvines et la perdra. Fait prisonnier, enfermé dans une cage de fer comme félon, il séjournera dans un sombre cachot à Paris pendant plus de douze ans.

Remarquez l'expression : « devant nous qui sommes ses hommes » car tout grands seigneurs qu'il sont, Gérard de Gauche et les autres sont des vassaux du comte « ses hommes ».

## 3. MESLIN-L'ÈVEQUE, LE 18 SEPTEMBRE 1214

La dîme étant bien d'église, Cambron demandera l'approbation de l'évêque de Cambrai. Celle-ci sera accordée à Meslin-l'Evêque par Jean III de Béthune le 18 septembre 1214. Elu en décembre

---

(31) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, p. 766.

1200, Jean décéda à Toulouse le 27 juillet 1219 en participant à la croisade contre les Albigeois.

« Moi, Jean, évêque de Cambrai par la grâce de Dieu, nous vous faisons  
« savoir à toujours, tant aux présents qu'aux futurs :

« que Théoderic, chevalier de Hoves, appelé en notre présence, nous a  
« reporté pour la fabrique de l'église de la Bienheureuse Marie de  
« Cambron, de sa libre et spontanée volonté, une part de la dime qu'il  
« possédait dans la paroisse de Hoves ; cette dime qui nous est donnée  
« librement, nous l'avons transmise à la dite église de Cambron pour la  
« posséder à perpétuité.

« Afin que cette donation subsiste valide et ferme à toujours, nous avons  
« décidé de la corroborer par l'appension de notre sceau et la signature  
« des témoins : Robert, chanoine de St-Marie de Cambrai, notre official  
« en ce moment ; Willem de Velaine ; Renerus de Bafia (Bauffe) ;  
« Gislebert de Attre ; Hugo de Melin, prêtres ; Gerulufus, clerc de Attre ;  
« André, clerc de Wannebecq ; Godin et Ulbadus, moines de Cambron.  
« Fait à Meslin, année de l'Incarnation du Seigneur 1214, 14<sup>e</sup> des calen-  
« des d'octobre » (32).

L'évêque, comme les autres seigneurs, insiste sur la spontanéité de ces restitutions, alors que les décimateurs les rendaient avec le plus grand regret... c'est évident !

#### 4. ENGELBERT D'ENGHIEN EST GARANT DE LA DIME DE HOVES - 1214

Malgré ces trois diplômes, l'abbaye de Cambron toujours soupçonneuse n'est pas encore satisfaite : des sceaux et des signatures, voilà qui est bien, une garantie en bonne et due forme ferait mieux l'affaire... aussi, Englebert d'Enghien, suzerain de Théoderic accepte de se montrer garant pour 300 Livres au cas où ce dernier voudrait se reprendre ou encore dans l'hypothèse où sa « fille unique » viendrait à le désavouer. Celle-ci est encore fort jeune puisqu'elle n'aurait pas droit à l'usufruit de la seigneurie de Hoves.

Plus tard, Théoderic aura un héritier du même nom qui lui succèdera. Que s'est-il passé ? Mystère ? On se souviendra que parmi les seigneurs qui se partageaient les dépouilles des serfs de Hoves, la dame d'Arquennes était citée pour 4,3 %, mariée avec qui ? On ne connaît aucun seigneur d'Arquennes sinon Francon et ses deux fils qui périrent à la 5<sup>e</sup> croisade entre juin 1217 et mai 1218 ; or, la fille de Théoderic était trop jeune pour avoir été leur épouse.

Ne pourrait-on légitimement émettre l'hypothèse qu'Arkennes est une mauvaise lecture d'Akerna, Acrena (Acren) ? Francon

---

(32) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, p. 767, en latin.

d'Arkene ou Acrene est fort bien connu par le cartulaire de Cambron. Ainsi, donne-t-il à cette abbaye les dîmes qu'il tenait en 1235 à Sarladingen et à Paryke de Gérard de Hallut, chevalier, seigneur de Biévène, un familier des seigneurs de Hoves (33).

Gérard et Théoderic moururent à la même époque vers 1254-1255.

Un siècle auparavant, déjà en 1161, Nicolas I évêque de Cambrai, avait confirmé la donation faite par Etienne de Hallut d'une dîme levée à Hoves par son épouse décédée Gertrude de Hoves.

À la mort de Théoderic, son fils, 2<sup>e</sup> du nom, confirmera l'abbaye de Cambron au sujet de cette dîme, en 1254 (34).

#### CAUTION DU SEIGNEUR E. D'ENGHIEN — 1214.

« Moi, Ingelbert, seigneur d'Aengien, fait savoir à tous ceux qui examineront cette charte que :

« Théoderic, chevalier de Hoves, tiendra à toujours et s'efforcera de maintenir fidèlement et par tous moyens la donation de la dîme qu'il fit sous la foi du serment à l'église de la Bienheureuse Marie de Cambron, de telle sorte que *sa fille unique* approuverait cette même donation ; que s'il ne pouvait obtenir son approbation. Je serais tenu de payer 300 Lt. à l'église de Cambron. Il convient de savoir que ce même Théoderic, en vue du consentement de cette donation (c-à-d. par Ingelbert) a assigné à l'église de Cambron' 200 Lt. à prendre sur toutes ses terres et revenus d'Ath, que selon mon conseil cette même église tiendra en garantie et<sup>2</sup>, selon le conseil unanime de ce même Théoderic, de ses amis et des apparantés de sa fille, tout ce qu'ils investiraient en location de terres et revenus au profit de cette même jeune-fille. Cependant, elle-même ne recevra pas les usufruits de tous (ces biens) mais son père les retiendra jusqu'au jour où elle serait donnée en mariage.

« Théoderic, ayant fait serment et promis d'observer toutes ces choses, moi (Ingelbert), je me suis constitué garant sur toutes, de sorte que, si Théoderic lui-même ou par les siens venait à violer en quelle que chose cette convention, je serais tenu d'indemniser dans les quinze jours l'église de Cambron.

« De cette chose sont témoins : Walter de Morialmé, Nicolas de Strépy Siger de Marche, Siger de Wisbecq et Guillaume de Cokerul, chevaliers. « Fait en l'année du seigneur 1214 » (35).

\*  
\*\*

---

(33) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, pp. 792, 797, 801, 841.

(34) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, pp. 585 à 589.

(35) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, p. 783.

En 1216, Théoderic dit Terry de Hoves est cité dans une chartre importante du doyenné de Hal. Y participent en tant que témoins le doyen, quatre curés de la région dont « *G* » curé de Hoves et cinq chevaliers.

« Moi, W. doyen de Hal, nous faisons savoir à tous que Adam, laïc et  
« Gérard de Boltersbrugge, son frère, appelés en notre présence ont don-  
« né en pure aumône, pour le salut de leur âme, à l'église de la bien-  
« heureuse Marie de Cambron, la dîme qu'ils tenaient à Papignies de  
« la main de Colin de Hal, leur seigneur et le nôtre.  
« Afin que ceci demeure valide et inviolé, nous l'avons confirmé soi-  
« gneusement par l'apposition de notre sceau, sont témoins de cette  
« chose : Henri, moine de St-Denis ; Servais, moine de Cambron ;  
« Robert, curé de Hautecroix ; Walter, curé de Marcq ; Jean, curé  
« d'Enghien ; G. curé de Hoves.  
« Chevaliers : Siger de Wisbecq, Terry de Hoves, Hillechoi de Larbeke,  
« Amoric de Strée, G. de Roltersbrugge.  
« Fait en l'année de l'Incarnation, 1216 (36) ».

En mars 1222, nous retrouvons Théoderic de Hoves en tant que témoin d'un accord en réparation entre Egide de Hallut (Ophasselt) et l'abbaye de Cambron.

Le préambule de cette chartre nous éclaire à son sujet :

« Moi, Egide de Hallet, fait savoir à tous... que mon très cher frère  
« Nicolas, sur un mauvais conseil, avait parfois fait du tort à l'église de  
« Cambron en coupant des arbres au bois de Lombisiol (sur Horrues et  
« Thoricourt... au 13<sup>e</sup> s. les bois étaient plus nombreux et plus étendus)  
« et en y causant d'autres dommages ».

Egide reconnaît ensuite l'injure faite à Cambron et promet de respecter désormais les limites entre sa terre et le dit bois. Il confirme cette chartre en y apposant son sceau, tandis qu'Engelbert, seigneur d'Enghien, la signe avec l'abbé Siger de Cambron, quelques moines et des chevaliers dont Théoderic de Hoves.

Le même mois, de la même année, Engelbert d'Enghien approuvera cet accord avec les mêmes témoins (37).

Théoderic est encore nommé en 1237, indirectement il est vrai. Il avait autrefois remis des serfs qu'il tenait en fief de la comtesse Jeanne de Constantinople, à Egide, sire de Hallut. Or, ce dernier les

---

(36) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, p. 772.

(37) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, pp. 318, 319 et 320.

donne à l'abbaye de St-Denis en Broqueroie... et la comtesse approuvera ce transfert. Autres temps ! autres mœurs ! (38) Ce qui nous choque aujourd'hui !

#### JEAN I OU II DE HOVES - 1222

Serait-ce le croisé de 1200 et le franciscain de 1225 appelé avec le sire de Mater et ses compagnons à démasquer le faux empereur Baudouin ? Serait-il rentré dans le monde ou ce Jean est-il un neveu, un cousin ?

Nous ne le rencontrons qu'une seule fois en juillet 1222 : Jean veut donner à l'abbaye de St-Denis une dîme qui se lève à Hoves. Mais il la tient en fief du comté de Hainaut, de Jeanne de Constantinople qui permet à l'abbaye de la recevoir à condition d'en affecter le revenu à vêtir des pauvres ou à les chausser. Cet acte est daté en la fête de Sainte Marie-Madeleine, soit le 19 juillet 1222 (39).

#### HENRI DE HOVES - 1238

Une charte de l'abbaye de St-Denis, datée du 14 juillet 1238, cite un moine : dom Henri de Hoves (40).

Appartient-il à la famille des « de Hoves » ou a-t-on simplement souligné son lieu d'origine pour le distinguer d'un dom Henri, abbé du monastère et d'un autre Henri, moine montois ?

Une autre charte du 9 décembre 1240 le cite encore : « L'abbé Henri atteste que Aelidim, fille de Jullienne de Maurage et de Jean de Platea (lieu-dit dans le Nord ?), à été assainteurée à St-Denis alors qu'elle était serve des frères Bastien et Jehan de Maurage » (41).

#### THEODERIC II DE HOVES - 1254

De grands événements se produisent au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle qui apporteront des souffrances inouïes pour le Hainaut, la ville d'Enghien et les villages environnants.

---

(38) L. Devillers : *Cartulaire de St-Denis*, T. V, p. 155 ; A.C.A. Enghien T. V, p. 265.

(39) De Reiffenberg : *Histoire de St-Denis*, p. 517 et A.C.A. Enghien, T. II, p. 357.

(40) L. Devillers : *Cartulaire de St-Denis*, p. 157.

(41) Léo Verriest : *Servage*, pp. 477 et 478.

Jeanne de Constantinople meurt le 5 décembre 1244, première épouse du malheureux Ferrand, le prisonnier de Bouvines, seconde de Thomas de Savoie.

Vers la même époque, Engelbert IV seigneur d'Enghien disparaît aussi après une longue carrière. Il avait épousé Ide, sœur de Bouchard d'Avesnes, de sorte que par sympathie pour son beau-frère, il avait soutenu le faux-empereur, aidé par son fils Sohier et par Arnould de Gavre. Sohier était donc cousin germain de Jean et de Jacques d'Avesnes issus du premier mariage de Marguerite de Constantinople et de Bouchard.

En 1246, par sentence arbitrale, Louis IX et Odon, légat du Saint-Siège assignent la Flandre à Guillaume de Dampierre et le Hainaut à Jean d'Avesnes, héritiers tous deux de Marguerite qui sa vie durant reste souveraine des deux Comtés.

Vers la fin d'octobre 1252 se serait produit en Hainaut un mouvement populaire provoqué par une hostilité générale à l'égard de la comtesse, baptisée « la Noire Dame » et qui suscita « la conjuration des Ronds ». Une fois de plus, Sohier d'Enghien soutint les Ronds contre Marguerite. A deux reprises, celle-ci essaye de s'emparer du château d'Enghien mais échoue dans cette tentative. Le traité du 24 septembre 1256, conclu sous la présidence de St-Louis, permet enfin de rétablir la paix. La souveraine aurait bien voulu en exclure Sohier : celui-ci, pour obtenir son pardon, dut fonder une distribution annuelle, chaque semaine du carême, au profit des pauvres d'Enghien et des villages ayant le plus souffert des hostilités. Cette clause du traité, appelée en patois « Moreel » (ou Mémorial) fut toujours payée ponctuellement (42-43).

Pour avoir soutenu Jean d'Avesnes contre sa mère, Sohier d'Enghien reçut en accroissement de son fief (septembre 1253) tout ou à peu près tout ce que Jean possédait à Hoves en tant que comte de Hainaut et d'avoué de l'abbaye de St-Denis. L'avouerie fut donnée au comte en novembre 1183 et l'on sait que les avoués, défenseurs des abbayes, firent chèrement payer leurs services.

---

(42) Ern. Matthieu : *Histoire d'Enghien*, p. 46.

(43) A Hoves, le duc d'Arenberg la remboursa par un capital de 4020 frs or, en 1865, au bénéfice du Bureau de Bienfaisance. Placé en rentes d'Etat, celui-ci existe peut-être encore... fort dévalué hélas ! A.C.A. Enghien, T. XVIII, p. 335.

Colins, l'historien d'Enghien, écrit qu'en 1253, la ville qui ne dépassait pas l'Odru fut agrandie du quartier du Béguinage.. ou mieux du quartier où allait être fondé le Béguinage. En effet, il semble que c'est Wautier I, fils de Sohier (1288) qui l'aurait fondée avec l'approbation de Guillaume, évêque élu de Cambrai en 1286, décédé en 1292 (44).

Pourtant Sanderus écrit : Jeanne de Constantinople à fondé le Béguinage de Cambron et presque tous ceux de Flandre (45) († 5-12-1244).

Pendant ces années si troublées, que devint le seigneur de Hoves, Théoderic ou Thierry II ?

Vassal d'Enghien et du comté, quelle part prit-il en ces querelles ? Sans doute put-il se concilier les faveurs de Jean d'Avesnes et de Sohier d'Enghien car, en juillet 1254, nous les retrouvons tous trois en bon accord à l'abbaye de St-Feuillan au Rœulx.

Là, l'abbaye de Cambron fera renouveler la donation des dîmes levées à Hoves en 1214 par Théoderic père. Son fils n'a pas encore de sceau personnel et Sohier d'Enghien lui prêtera le sien. En août 1269, Thierry II, pour la n<sup>e</sup> fois ratifiera l'acte de 1214. Cette dernière charte rédigée en roman, sera pourvue de son sceau.

CHARTRE DE MGR. THEODERIC II DE HOVES  
AU SUJET DE LA DIME DE HOVES  
A SAINT-FEUILLAN, 1254.  
(AU RŒULX)

« Moi, Theoderic de Hoves, je fais connaître à tous ceux qui liront ces  
« présentes lettres : que de mon père de bonne mémoire, Mgr.  
« Théoderic, chevaliers, les religieux, abbé et couvent de Cambron, de  
« l'ordre de Cîteaux, avaient acquis cette partie de la dime de Hoves,  
« que mon père lui-même tenait en fief du comte de Flandre et de Hai-  
« naut, et qu'il avait été mis en possession effective de la dite dime et  
« qu'ils (les religieux) avaient tenue pacifiquement pendant de nombreu-  
« ses années.

« Mais, par après, mon père étant décédé, un litige fut soulevé entre moi,  
« d'une part, et les dits abbé et couvent, d'autre part, au sujet de cette  
« dime, car je disais avoir quelques droits sur elle. Cependant, après  
« moult débats, sur le conseil de « preud hommes » et sur les raisons  
« invoquées par les dit religieux, celles-ci étant mieux comprises, je fus  
« amené à me désister de ce procès et à approuver en toutes choses cette

---

(44) Ern. Matthieu : *Histoire d'Enghien*, p. 466.

(45) *Flandria Illustrata* : p. 524.

« acquisition afin de remettre et de concéder de plein gré à l'église de  
« Cambron tous les droits que je réclamaï sur cette dime.  
« Afin que cela se fasse solennellement et apparaisse plus clairement,  
« moi, Théoderic, étant venu en personne devant le noble homme mon  
« seigneur Walter d'Enghien, de qui je tiens en fief tout ce qui m'appar-  
« tient par succession paternelle à Hoves, je reportai en ses mains (de  
« Walter), complètement, par ma pure et libre volonté tout ce qui pour-  
« rait me revenir en droit, à moi ou à mes héritiers ou pourrait en quel-  
« que manière me revenir au sujet de cette dime, puis je la reportai à la  
« dite fabrique de l'église de Cambron — une fois, deux et trois fois —  
« lui cédant absolument ce dit droit et m'obligeant par serment et jure-  
« ment à observer ce contrat et cession et à l'exécuter effectivement.  
« Je renonçai aussi à user de tout moyen de droit, tant canonique que  
« civil, par lequel la dite église pourrait être attraitée ou molestée, par  
« moi ou par mes héritiers au sujet de la prédite dime, en quelle que  
« chose que ce soit.  
« Tout cela, je le fis devant les « hommes » (vassaux) de l'illustre sei-  
« gneur Jean d'Avesnes qu'avec lui, mon dit seigneur Walter d'Enghien  
« avait convoqués parce que lui-même n'avait pas sous la main  
« un nombre d'hommes suffissants.  
« Devant ces hommes, juges de droit, Mgr. Watier d'Enghien a reporté  
« la dite dime en la main de l'église de Cambron pour la posséder à per-  
« pétuité, libre de toutes charges que moi-même et mes héritiers prétende-  
« raient réclamer.  
« Pour qu'il ne puisse renaitre de cet accord matière à réclamation et à  
« querelle, moi, Théoderic, *qui n'ai point encore de sceau propre*, j'ai  
« fait confirmer cette charte par le sceau du noble homme Syger  
« d'Enghien, promettant avec sincérité, que, quand et aussitôt que j'aurai  
« mon propre sceau, je la munirai de mon sceau si j'en étais requis par  
« les dits abbé et couvent.  
« Toutes ces choses sont faites en droiture et jugement dans le monas-  
« tère de Saint Feuïllan, étant présent, approuvant et confirmant en tant  
« que seigneur supérieur le dit illustre seigneur Jean d'Avesnes, l'an du  
« Seigneur 1254, au mois de juillet » (46).

Le même mois et peut-être le même jour, en présence de Jean d'Avesnes, Walter, premier né de Siger, seigneur d'Enghien, ratifiait cet accord en des termes tout semblables et y apposait son propre sceau. Étaient présents les hommes ou vassaux de Jean d'Avesnes comme cela avait été convenu : son père, Siger d'Enghien ; Hugo de Rumignies et Nicolas, son frère ; Hugo de Arbre ; Willem de Wannebecq ; Engelbert de Steenkerque ; Roger de Biévène ; Jacques de Renartbuys, tous chevaliers et Walter d'Hennuyères.

---

(46) En 1125, les frères de Saint-Feuïllan près du Rœulx cédèrent leur monastère aux disciples de Saint Norbert ; De Smet : *Cartulaire de Cambron*, p. 585, en latin.



Walter ou Wautier était fils aîné de Siger I d'Enghien.  
Il intervint, avec lui, du vivant de son père dans de très nombreux actes.  
En juillet 1254, nous le voyons confirmer au Rœulx l'accord de Cambron  
avec Thierry de Hoves.

Watier d'Enghien conclut :

« J'ai fait écrire cette charte et je l'ai confirmée en la munissant de mon  
« sceau afin qu'on ne puisse plus jamais trouver matière à procès en ce  
« qui a été décidé.

« Fait auprès de Saint Feuillan, l'année du Seigneur 1254, au mois de  
« juillet » (47).

On se souvient que Théoderic avait promis en 1254 de renouveler la charte en y apposant son propre sceau dès qu'il en posséderait un.

Est-ce à la demande des moines de Cambron ? Est-ce à la requête de Théoderic lui-même qui ne comprend plus le latin ? Toujours est-il qu'une charte « en romanche » est présentée à « Thieris » qui rappelle simplement pour l'essentiel l'accord intervenu en 1214 :

« Quand j'eus mon propre sceau, ceux de Cambron firent renouveler cette  
« charte (celle de 1254) et la traduire en romanche comme j'en avais  
« convenu par lettres devant dites.

« Pour que ses choses — contestation ou procès — ne puissent plus  
« jamais renaître, j'ai fait renouveler cette charte et je l'ai fait sceller de  
« mon propre sceau l'an de l'Incarnation de notre bon Seigneur  
« Jésus-Christ l'an 1269 au mois d'août » (48).

La fin définitive de ce litige intervient donc 55 ans après la restitution de la dîme de Hoves à l'église en 1214.

Entre-temps, Théoderic père est décédé depuis 15 ans ; Marguerite, la « Noire Dame » ou « dulle Griet » vivra encore 10 ans ; Jean d'Avesnes, son fils aîné quittera notre vallée de larmes la veille de Noël 1257 et Jean II d'Avesnes sera intronisé comte de Hainaut, en la collégiale Sainte Waudru de Mons, au milieu d'un grand concours de nobles et de chevaliers le 12 mai 1279, après la mort de sa mère, comtesse de Hainaut, survenue le 10 février précédent. Il est fort probable que Théoderic II dit Thierry participa à cette intronisation.

## GILLES II DE HOVES - 1298

Gilles de le Hoves, dit aussi Gillion, frère de Druon, décédé, et de Jean, son héritier, nous est connu par un acte rédigé en wallon, au cimetière de Hoves. L'objet en est la vente à l'abbaye de

---

(47) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, p. 587, en latin.

(48) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, p. 589.

Cambron de quatre bonniers de bois situés au Graty et tenus en franc-alleu ; il sera dénommé plus tard « Bois de Cambron » et fera partie de la forêt domaniale située sur Marcq, Silly et Thoricourt.

Cet acte est plein d'intérêt : signé au cimetière de Hoves, il émane certainement d'un descendant de Thierry II et cite un grand nombre d'alleutiers et de fiefs du terroir de Hoves. En voici l'essentiel :

DIPLOME DE GILLES DE HOVES  
DE 4 BONNIERS DE BOIS

- « Moi, Gilles de le Hove, frère de Druon jadis et de Jean mon héritier,
- « j'ai vendu, avec l'accord de mon frère Jean, quatre bonniers de bois,
- « tenu en franc-alleu, en une pièce, en la paroisse de Hoves au Graty,
- « tenant d'une part :
- « au bois Mgr. d'Oston de Rianvrez, seigneur de Graty
- « au bois Me Dame, la veuve Philippron de le Warde
- « au bois de Pierron de Baulenghien (Balingue sur Hoves)
- « au bois de Gérard de Foulench
- « d'autre part :
- « à la terre de Gillion dou Bos et à son pré
- « au pré aussi Mgr. Oston de Rianwez, sgr. dou Graty
- « au pré aussi de Jakemart de Bassilly
- « au pré et à la pâture de Mahieu dou Fau (le Fau, 1580, toponyme de
- « Hoves, près du chemin allant de Graty à la Loge sur Horrues).

La vente se fait en main de dom Jehan de Scaussines, moine playdeur, (plus loin il est dit prieur) et la communauté de Cambron.

- « Gilles et Jean jurent par tous les Saints que... etc... Furent présents les
- « alleutiers et francs hommes :
- « Mahieu de Brugeletes
- « Pierre de Baulenghien (Balinghe à Hoves)
- « Jehans de Waimbiert (fief d'Enghien à Hoves, n° XI 4 dit aussi de
- « Callebiert, au Tierne)
- « Mahieu de Malions de Horrues
- « Claus Christian de Fordes (fief ample d'Enghien à Hoves, n° XII 5).

Furent aussi présents les hommes de fiefs :

- « le noble homme Mgr. Daynghien (Wautier II)
- « Watiers de Fordes
- « Williaume de la Lizebieke (ou Lisbecq, fief XI 14 et XI 16)
- « Jehan de Burles (probablement Hourles, fief LI)
- « Jehans Hueliet (père du clerc paroissial cité plus loin)

Et comme témoins (des non-fiefs)

- « sire Jehans, curé de Hoves
- « Bauduins de Bagenriu
- « Jehans de le Hove, mon frère (remarquez l'expression « de le Hoves »
- « usitée parfois).

« Jehans de Brugeletes  
 « Willaumes, fils de dame Clémence  
 « Etienne Sconnay  
 « Jehans li Leus  
 « Reniers li Fèvres  
 « Jehans le clerc, fils de Jehan Hueliet (clerc sacristain ?)  
 « Jakemes de Lesplache  
 « Durans le Mesureur

Les alleutiers et les francs-hommes ont appendu leur sceau à ce diplôme « pour plus grande sureté » : ainsi firent Mahieu de Brugeletes, Pierre de Baulenghien, Jehan de Waimbiert, Mahieu Malions de Hornes (Horrues) et Claus Christian de Fordes ainsi que le vendeur Gillion de le Hove.

Les témoins signent ou mettent leur marque avec Jehans de le Hove.

« Ce fut fait à Hove, au cimetière, le vendredi après la nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin) 1298 ».

Ce diplôme sera confirmé une fois encore le dimanche avant la St-Martin 1298, probablement à l'abbaye de Cambron. Gilles de Hoves apposa son sceau en présence de dom Jehan de Scaussines, dom Jakemon le Borgne de Tournai, moines de Cambron, Simon de Glabeke, Jehan le Ray, Jehan de Marbays, varlet de la Corbiserie, Jakemars de Bercheillies et Huet de Baudour, corbisier, probablement des familiers de l'abbaye (49).

On remarquera, que datée de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, cette vente d'un alleu — propriété ne relevant que de Dieu et du soleil — se passe du consentement du comte et du seigneur d'Enghien... ce ne sera plus pour longtemps car prochainement, ils seront mués en fiefs.

Interviennent dans cet acte cinq propriétaires, les pairs du vendeur, qui font partie de la cour des alleutiers et qui y appenderont leur sceau tandis que les membres de la cour des fiefs, simples témoins, apposent leur signature ou leur marque.

Parmi les témoins ordinaires, on note « Sire Jehans », curé de Hoves.

---

(49) De Smet : *Cartulaire de Cambron*, pp. 185 à 187.

Remarquons aussi que les seigneurs se disent « de le Hove », que Gilles était resté célibataire ou marié sans enfants, que Druon est décédé alors que Jean, peut-être jeune, est déjà désigné comme son héritier.

#### JEAN III DE HOVES - 1298

Il ne nous est connu que par l'acte précédent. Frère et héritier de Gilles ou Egide, il est probablement le père de Thierry III qui suivra.

A cette époque, la restitution à l'église est un fait accompli et des lors les chartes d'abbayes : Saint-Ghislain, Saint-Denis, Cambron, Eename, Ghislenghien n'auront plus d'objet. Ce sera là une source précieuse de renseignements de toutes espèces qui se trouvera tarie.

#### WILLAUME ET WATIER DE HOVES - 1300

On sait que très souvent les puînés des familles seigneuriales entraient sous les armes ou devenaient clercs : chanoines de cathédrale ou de collégiale, moines encore sous le froc dans une abbaye. Or, le 13 juillet 1300, l'abbé Rogier de Saint-Ghislain avait reçu en assainteurement deux serves, Marguerite et Agnès de Haynin, présentées par le seigneur du lieu, Etienne Broignars. Cet acte fut fait le 13 juillet 1300 en présence de l'abbé Rogier, du prieur dom Willaume de Hoves et du trésorier, dom Watier de Hoves, prêtres. Occupant une situation fort honorable dans le chapitre monastique, ils pourraient bien appartenir à la famille des « de Hoves » (50).

Pour nous situer dans le temps, nous n'oublions pas que ce fut le 11 juillet 1302 que se déroula la célèbre bataille de Courtrai... mais nulle guerre n'empêchera mariages et naissances... ainsi en sera-t-il au dernier jour du monde.

#### THIERRY III DE HOVES - 1318

La nuit de la nativité 1318, Thierry de Hoves fut un témoin privilégié dans l'acte de condamnation de Watier III d'Enghien. Ce dernier, né en 1302, entraîné par la fougue de la jeunesse, — il avait 16 ans — avait fait mettre à mort quatre sergents de la châtelainie d'Ath. Le comte, Guillaume d'Avesnes, le condamna à une très forte amende :

---

(50) L. Verriest : *Servage*, p. 505.

« en présence de nos chiers et foyables (dignes de confiance) Théry de  
« Hoves et Jehan Villain, no bailliu de Haynau, chevaliers » (51).

On voit combien le petit seigneur de Hoves avait monté les degrés de la hiérarchie.

Quant à Watier III, avec l'âge il s'assagit et c'est lui qui fit construire la chartreuse d'Hérinnes que son père avait projetée de fonder.

Thiery est encore cité par deux chartes d'assainteurement au profit de la collégiale Saint Vincent de Soignies :

au mois d'août 1324. Thierry, chevalier et seigneur de Hoves affranchit sa serve, Alis de Forestiermont et son fils Henri et les assainteure au chapitre de Soignies. Il récidive, en septembre 1325, en faveur de Maroie de Forestiermont et de ses deux fils (52).

En 1346, Thierry qui peut avoir atteint les soixante-dix ans, serait-il décédé ? Aurait-il marié sa fille, héritière de la seigneurie de Hoves, à un Sohier du Bois qui appartient à une vieille famille chevaleresque, possessionnée en moult endroits dans la partie nord du Hainaut-Lessines, Enghien, Ath et Cambron ? C'est fort probable. Le comte P.A. du Chastel de la Howardries a éludé le problème en commençant la généalogie des « Du Bois de Hoves » par Sohier II, époux de Béatrice de Barbençon. René Goffin doit avoir raison — c'est la seule explication possible — lorsqu'il donne en 1346 comme épouse à Sohier du Bois, chevalier, l'héritière de la seigneurie de Hoves.

Se sont-ils unis longtemps avant cette date ? Probablement : un acte privé, avis de père et mère, aux Archives de l'Etat à Mons, fut passé en août 1346, au Kesnoit (lieu-dit sur Petit-Enghien) en présence d'hommes de fiefs de Hainaut à l'occasion du mariage de Catherine du Bois avec Josse dou Pont, dit de Saintes. Sohier du Bois, déjà seigneur de Hoves, chevalier, fut choisi comme mambour du côté des « dou Pont » (53).

---

(51) Ern. Matthieu : *Histoire d'Enghien*, p. 65 ; A.C.A. Soignies : T. IV, pp. 170, 174 ; L. Devillers : *Monuments...*, p. 715.

(52) L. Verriest : *Les Sainteurs...*, p. 434 ; A.C.A. Soignies : T. IV, pp. 171 et 174.

(53) René Goffin dans A.C.A. Enghien : T. X, p. 318 et *Généalogies Enghiennoises* : *Livre II*, p. 149 ; A.E. à Mons : *Avis de parents* publié par Pierre Ruelle, p. 25.

Ce Sohier I du Bois de Hoves est le père de Sohier II qui épousa Béatrice de Barbençon. Par eux, nous voici parvenus à la « Généalogie des du Bois de Hoves » seigneurs de Hoves de la deuxième race.

\*  
\*\*

Les « de Hoves ne disparaissent pas pour autant... Ils survivront longtemps encore un peu partout dans le Hainaut ou les régions proches. Les voici présentés selon l'ordre chronologique.

### 1. EN 1333, WILLAUME DE HOVES

Il est sire de Mussain à Saintes... le 15 septembre 1333, il affranchit sa serve Renyauls, épouse de Pieret le Kar, avec ses deux fils, Pierre et Jehan et ses trois filles, Maroie, Alys, Isabiaus en les assainant au chapitre de Soignies. Cette charte, donnée à Saintes, est scellée de son propre sceau.

Ne serait-il pas un neveu de prieur de l'abbaye de Saint-Ghislain, Willaume rencontré en 1300 (54).

### 2. JEHAN DE HOVES, 1347

Le jour de St-Luc, l'évangéliste (14 octobre) 1347, l'abbaye de Cambron achète à Colais de Balenghem (Bolignies, hameau de Brugelette) deux prés situés entre la rivière Arbre et le chemin qui mène de la basse-cour de l'abbaye à Cambron Saint-Vincent, d'une superficie de 2 bonniers (2 ha. 60 ca.).

Plusieurs hommes de fiefs sont témoins de cette vente dont Jehan de Hoves et Jehan dou Bos... certainement apparentés (55).

### 3. PHILIPPE DE HOVES, 1373

Il est cité dans des circonstances douloureuses. En 1373, le bâtard de Philippe de Hoves tua un sergent du duc de Brabant Jehan de la Volée. Aujourd'hui, on rechercherait les circonstances atténuantes, mais au XIV<sup>e</sup> s. sa tête fut mise à prix et il périt entre Lobbes et Thuin. Son père était écuyer, seigneur de Bugnies

---

(54) Léo Verriest : *Les Sainteurs*, p. 436 ; A.C.A. Soignies : T. IV p. 182.

(55) De Smet : *Cartulaire*, pp. 273 à 276.

(Harmignies ?) et avait épousé Julienne de Pottes. Ses armes étaient « de gueules au chef d'argent ; le cimier étant un buste de more tor-  
« tillé ; vêtu d'argent, le collier de gueules ». Ce sont les armes re-  
produites par le comte P. A. du Chastel de la Howardries dans  
« Généalogie des Du Bois dits de Hoves, Planche VIII et p. 88 (56).

#### 4. MARGUERITE DE HOVES, 1381-1428

Marguerite avait épousé en 1381 un chevalier, Raso ou Rasse de Flobecq. En 1381, il accompagna en Pouille une délégation enghiennoise chargée de prévenir Louis d'Enghien, comte de Conversan, de la mort pitoyable du jeune seigneur d'Enghien, Watier IV. Déjà adoubé chevalier à l'âge de 17 ans, ce dernier fut tué devant les murailles de Gand en 1381 alors qu'il assiégeait cette ville.

Entré comme convers à la chartreuse d'Hérinnes, Rasse de Flobecq y mourut saintement le 9 des calendes de novembre de l'année 1408. De son côté, son épouse s'était retirée au béguinage d'Enghien et survécut vingt ans à son mari, léguant des biens à la Chartreuse (57).

#### 5. JEHAN DE HOVES, 1559

On trouve dans le manuscrit 347 au dépôt des A.E. à Mons ce renseignement :

« En la chapelle de Notre Dame de Cambron se lit cette épitaphe :  
« Ci-gist Noble Homme Jehan de Hoves, escuyer, seigneur de Hundel-  
« ghem, époux à noble da<sup>le</sup> Marie Liérines qui trépassa l'an 1559, le  
« 15<sup>e</sup> de juillet ».

Un blason accompagne cette épitaphe : de gueules au chef d'argent placé sur un lambrequin descendant d'une simple cocarde avec rinceaux.

Hundelghem est le site primitif de la ville de Grammont, bien antérieur à celle-ci.

Dans sa « Flandria Illustrata » Sanderus cite les de Gavre, les Mastaing, les de Ligne et les Hoves parmi les plus illustres seigneurs de la région de Grammont (58).

---

(56) A.C.A.Mons : T. XV, p. 8.

(57) Em. Lamalle : *Chronique de Beeltens*, p. 40 ; A.C.A. Enghien : T. VI, p. 320.

(58) A.E. Mons : Manuscrit 347, feuillet 148, verso ; Sanderus : *Flandria Illustrata*, pp. 516 et 522.

## 6. UN NON IDENTIFIE - 16° S.

Dans ce même manuscrit 347, sur le même feuillet, se trouvent deux blasons accolés.

Le premier porte de gueules au chef d'argent qui est Hoves (texte au dessus) et le second est désigné Huy (?), écartelé de quatre quartiers : un et 4, de sable qui est de Huy, engrêlé, le deux porte trois roses sur azur et le 4 resté vierge (sans date) (59).

## 7. ISABELLE DE HOVES, 1603

Elle épousa en 1603 François de Sire, seigneur de Boignée et de Gougnies, écuyer et capitaine au service de sa majesté. Ils eurent trois enfants : François-Guillaume, sire de Gougnies en 1625 ; Pierre-François, sire de Gougnies en 1661 et Marguerite, épouse en 1623 d'Antoine de Presle ou de Prella, dit Compère, bailly de la terre d'Aiseau (60).

\*

\*\*

---

(59) A.E. Mons : Manuscrit 347, feuillet 148, verso.

(60) Le Vieux Châtelet : Annuaire 13°, 1973, p. 113.



La vieille motte, dite aussi haute-cour ou blockhuys, qui passe pour être carolingienne sinon mérovingienne.

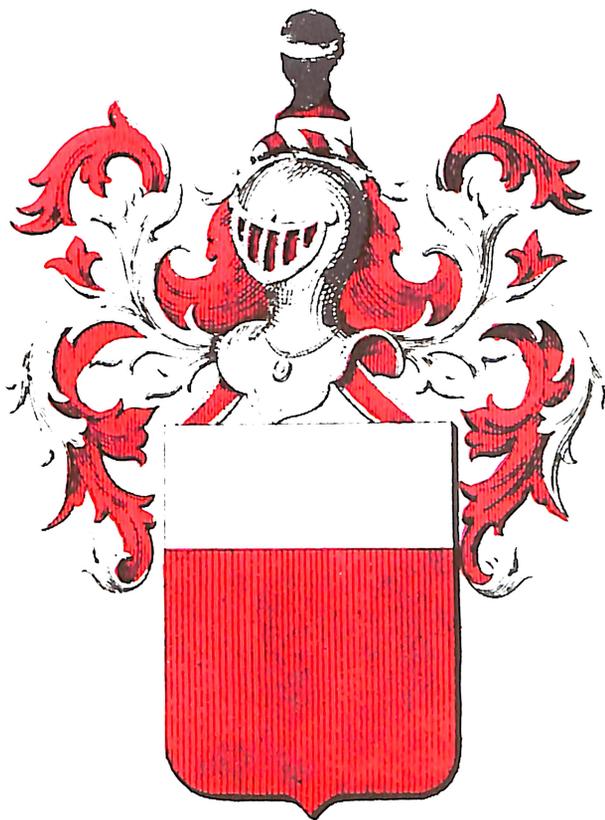
Elle fut fouillée en 1898 par le baron de Loé,  
conservateur des Musées d'Histoire.

Elle abrite depuis le début du XVI<sup>e</sup> s. une glacière seigneuriale.

Cfr. A.C.A. d'Enghien, T. XV, pp. 90,91 et 92.

En achevant cet article, il est utile de rappeler que son but n'était pas de dresser une généalogie complète — entreprise impossible — de la première race des seigneurs de Hoves... les du Bois de Hoves leur succédant. Avant de le clore, une question non complètement élucidée se pose : quelles furent les armes de ces seigneurs ?

Le comte du Chastel de la Howardries semble avoir bien jugé en décrivant leur blason : de gueules au chef d'argent (61).



Armes de Philippe de Hoves, de gueules au chef d'argent surmontés d'un cimier : buste de maure (1373).

---

(61) Généalogie des du Bois de Hoves, planche VIII et dans ce même article : Philippe de Hoves n° 3, 1373 et n° 6.

Cependant, l'éminent généalogiste René Goffin le décrit inversé : d'argent au chef de gueules, à la filière engrêlée d'or. Malheureusement, cet auteur n'a fourni aucune référence (62).

Peut-être s'est-il inspiré du manuscrit 347 au dépôt des Archives de l'Etat à Mons, déjà cité plusieurs fois : en effet le folio 153, verso, reproduit deux blasons qui se lisaient sur la tombe de Gertrude, chanoinesse de la collégiale de Sainte Waudru à Mons, fille de Sohier du Bois de Hoves, décédée le 5 février 1410 (n. st.) et inhumée dans cette église. Le premier porte les trois vannets d'or sur azur des « du Bois » et le second celui peut-être des de Hoves mais avec des émaux et des métaux différents : de sable au chef d'or, engrêlé de ?

Cette brisure suggère que Sohier I du Bois, époux de N de Hoves, père de Gertrude, chanoinesse de la collégiale de Sainte Waudru, aurait brisé les armoiries des de Hoves. Celle-ci, n'étant pas enfant unique, aurait néanmoins hérité de la seigneurie de Hoves par préférence à l'un de ses frères. Dans le même manuscrit, sur le même folio, sont dessinés les blasons de dom Thierry du Mortier, abbé de Saint Denis en Broqueroie, décédé le 16 avril 1431 et inhumé en l'église du Quesnoy à Condé. S'y trouvent 13 blasons coloriés et quatre plus petits dont :

- 1) aux trois vannets des du Bois
- 2) de sable au chef d'or, engrêlé de ? C'est-à-dire celui de Gertrude signalé ci-avant
- 3) d'Ecaussines aux trois lions rouges sur or
- 4) du Rœulx aux trois roues rouges sur or (63).

H. TEMPERMAN

---

(62) *Généalogies Enghiennoises : Livre II*, p. 149, note 54.

(63) A.E. Mons : Manuscrit 347, folio 153, verso.